



# Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0  
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637  
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 613-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 5 mai 2025 :

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 613-2025 RELATIF À LA SIGNALISATION ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 320-2001 DÉCRÉTANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET SES AMENDEMENTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 374-2004 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES REMORQUES DE BATEAU DANS LE SECTEUR DU QUAI ET SES AMENDEMENTS**

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 3 août 2025

Me Jean-Marc Simard  
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier